

10236 - Egorgé et jeté dans l'eau bouillante, le poulet continue à s'agiter.

question

Question : Sitôt égorgé, le poulet, qui s'agite encore, est jeté dans une grande marmite remplie d'eau bouillante afin qu'il soit déplumé avec facilité. Nous est-il permis après avoir constaté ce fait de manger ce poulet ?

la réponse favorite

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « **Etant donné qu'il est égorgé, il n'y a aucun mal.** »

- Mais il continue de s'agiter ?
- Si c'est après qu'il est égorgé, il n'y a aucun mal.

Il est permis de le consommer. Mais il n'est pas permis de le torturer de cette façon. Allah le sait mieux.